



E-02 Préparation de l'emplacement du compteur à l'intérieur du bâtiment



Ce document est valable pour un compteur d'une puissance inférieure à 63 A (63 ampères). D'autres documents sont disponibles sur www.ores.be/preparer-vos-travaux en cas de puissance supérieure.

EMPLACEMENT DU COMPTEUR

Le choix de l'emplacement de votre compteur est défini par ORES en concertation avec vous. Celui-ci sera placé :

- au rez-de-chaussée du bâtiment, dans le garage ou dans le hall d'entrée ;
- le plus près possible de la voirie et à maximum 3 mètres d'une porte donnant sur l'extérieur ;
- dans un endroit sec et accessible tant aux techniciens ORES qu'à l'occupant.



Si la distance entre l'endroit de pénétration du câble dans le bâtiment et la limite du domaine privé est supérieure à 25 mètres, le compteur devra être placé dans un coffret en limite de propriété.



La pose du compteur dans le bâtiment ne pourra se faire que si le bâtiment est fermé ou, à défaut, si une armoire aux dimensions adaptées fermée et étanche est mise à disposition.

PLACEMENT DU COFFRET 25S60 POUR UNE PUISSANCE INFÉRIEURE À 63 AMPÈRES



Le coffret standard à utiliser pour ce type de compteur s'appelle « coffret 25S60 », en référence à ses dimensions de 25cm de large sur 60cm de haut. Vous pourrez vous le procurer facilement chez un revendeur de matériel électrique. Il est composé d'un fond gris et d'un couvercle transparent.

- Le coffret doit être installé dans un endroit approuvé par ORES ;
- Il ne peut se trouver au-dessus d'un compteur gaz ou en dessous d'une installation d'eau ;
- Le bas du coffret doit se trouver à une hauteur comprise entre 1 mètre et 1,2 mètre du sol fini et le local doit avoir une hauteur de 2 mètres minimum ;
- Il doit être fixé sur une surface plane et rigide ;
- Le mot « TOP » inscrit dans le coffret doit se trouver en haut afin que le coffret soit placé dans le bon sens ;
- Un espace de 80cm minimum doit rester libre devant le coffret. Une profondeur de 25 cm est à prévoir pour l'épaisseur du coffret.



L'emplacement du compteur est définitif, tout déplacement ultérieur sera payant.

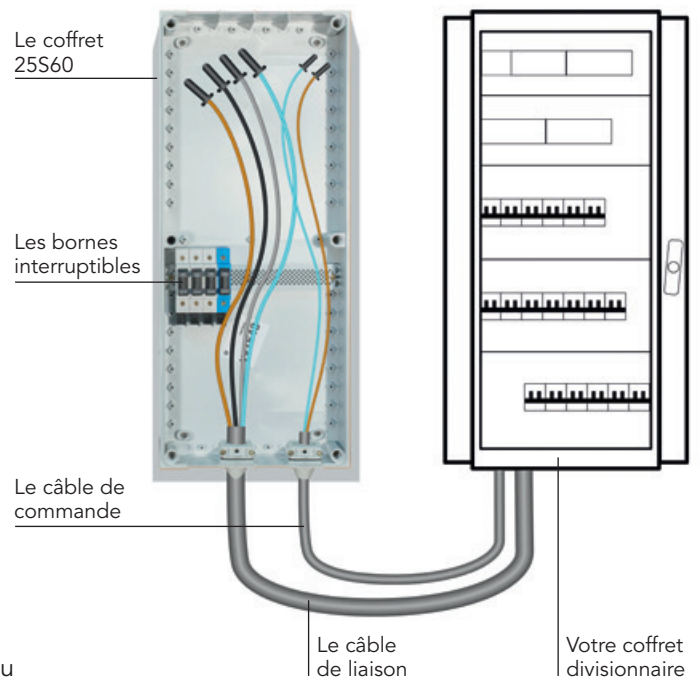
ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR DU COFFRET 25S60

Une fois le coffret placé, il doit être équipé d'une série d'éléments complémentaires qui permettront à ORES d'alimenter votre installation intérieure en fonction de vos besoins et en toute sécurité.

- **Les bornes interruptibles de 125 ampères**, aussi appelées interrupteurs sectionneurs, doivent être placées dans le coffret. Il s'agit d'un interrupteur d'alimentation de l'installation.
- **Le câble de liaison**, qui relie le compteur au coffret divisionnaire, doit être introduit dans le coffret 25S60 au travers d'une entrée de câble et d'un support anti-traction. Il doit être de type XVB ou XGB et de section adaptée à la puissance demandée (4×10^2 minimum), hors multi-brins souple et sans fil de terre.

Il faut prévoir une longueur libre dégainée de 80cm, fils non dénudés, dans le coffret, en respectant le code de couleurs suivant dans le coffret divisionnaire :

- Raccordement monophasé : brun - bleu
- Raccordement triphasé 3 x 230 V : brun - noir - gris
- Raccordement triphasé 3 x 400 V + N : brun - noir - gris - bleu



i Lorsque le coffret 25S60 et le coffret divisionnaire sont juxtaposés, la liaison peut se faire par l'intérieur des coffrets. Dans ce cas, des fils VOB(s) de type H07V-U, H07V-R ou H07V-K brun, noir gris, bleu peuvent être utilisés pour autant que le degré de protection IP20-D soit respecté.

- Dans le cas d'un compteur bi-horaire, vous pouvez également introduire dans le coffret 25S60 **le câble de commande** du contact libre de potentiel (XVB 2x1,5²). Ce câble permet de piloter automatiquement le fonctionnement du chauffe-eau au tarif heures creuses. Il doit être protégé par un disjoncteur ou fusible de 4 ampères et alimenté par votre installation intérieure. Un contacteur préférentiel doit alors être installé dans votre coffret divisionnaire.

i Le plus souvent, le compteur est prévu :

- Pour une alimentation monophasée (2 phases) sous la tension de 230 volts (V)
 - Avec un disjoncteur de raccordement calibré sur une intensité de 40 ou 50 ampères
- Le disjoncteur limite la puissance électrique mise à disposition. Celle-ci est exprimée en kilovolt-ampère (kVA).

VOTRE INSTALLATION INTÉRIEURE

Votre installation intérieure doit respecter les réglementations en vigueur. Vous pouvez la réaliser vous-même ou faire appel à un professionnel.

Le Règlement Général sur les Installations Electriques, disponible notamment sur le site des principaux organismes agréés de contrôle, vous renseignera sur les éléments qui régissent les installations électriques.

i L'installation triphasée 3x230 V doit être conçue de manière à pouvoir être alimentée en 3x400 V+neutre moyennant une adaptation du coffret divisionnaire et des prises triphasées.

i Le RGIE interdit les borniers intermédiaires entre le compteur et le différentiel protégeant l'installation.

INTERVENTION D'ORES

Nos agents viendront placer le compteur dans la partie centrale du coffret 25S60.
Nous effectuerons également la connexion du câble de liaison et, le cas échéant, du câble de commande que vous aurez préparés.



ORES peut venir placer le compteur même si votre installation intérieure n'est pas terminée ou si vous ne disposez pas d'un contrat de fourniture. Cependant, vous devrez prévoir un autre rendez-vous avec votre conseiller clientèle pour la mise en service du raccordement.

